

## Communiqué du 6 janvier 2022

Comme chaque semaine, le DRFIP a souhaité échanger avec les OS du Loiret par audioconférence aujourd'hui afin de faire le point sur la situation sanitaire du département et évoquer les sujets suivants :

### Situation sanitaire

On observe, au niveau de notre direction, la même augmentation inédite des cas de COVID qu'au niveau national.

A l'heure actuelle, 14 cas positifs et 9 cas contacts ont été recensés. Ces chiffres sont les plus élevés depuis le début de la pandémie. De nombreux services sont impactés par les cas de COVID. La direction a rappelé qu'elle était très attentive à la qualité du ménage spécialement pour les services dans lesquels de cas positifs avaient été signalés.

M. DALLES a rappelé la nécessité du strict respect des gestes barrières et à la responsabilité de chaque agent afin d'éviter la propagation du virus.

Les agents de la DGFIP ne seront pas dotés de masques FFP2 qui sont réservés au personnel soignant et aux enseignants. Il appartient donc aux agents qui le souhaitent de s'équiper personnellement de masques FFP2.

Les agents cas contacts qui ne peuvent pas télétravailler seront placés en ASA 30.

La réglementation applicable en matière de cas positif ou contact à la COVID est dépend du schéma vaccinal de l'agent et est rappelé ci dessous :

### **Protocole pour les agents ayant un schéma vaccinal complet :**

- Les agents positifs dont le schéma vaccinal est complet devront s'isoler pendant sept jours. Cet isolement pourra être levé au bout de cinq jours en cas de test antigénique ou PCR négatif.
- Les agents cas contacts ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, devront s'isoler sept jours puis obtenir un test antigénique ou PCR négatif à l'issue de cette période pour pouvoir sortir d'isolement.

### **Protocole pour les agents n'ayant pas un schéma vaccinal complet :**

- Les agents qui ne disposent pas d'un schéma vaccinal complet devront s'isoler dix jours, avec un retour possible au bout de sept jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et à condition de ne plus avoir de signe clinique d'infection depuis 48 heures.
- Les agents cas contacts ayant un schéma vaccinal complet, ne seront pas isolés à condition de faire des tests réguliers. Le premier, un PCR ou un antigénique, à J0, le jour où l'agent apprend qu'il est cas contact puis à J+2 et J+4. Ces agents devront appliquer de manière stricte les mesures barrières, notamment le port du masque en intérieur et en extérieur, et télétravailler dans la mesure du possible.

**La CFTC rappelle que la vigilance et la responsabilité de chacun permettent de faire barrage à la propagation du virus. Le médecin de prévention est à l'écoute des agents en cette période sanitaire difficile.**



# Syndicat National CFTC Finances Publiques

## Section du Loiret

***Agir pour ne pas subir.***

### Télétravail :

M. DALLES a rappelé que la DGFIP ne se trouvait pas en situation de PCA (plan de continuation d'activité) comme en mars 2020.

Le recours au télétravail pour une quotité de 3 jours est un des moyens utilisés pour préserver le plus grand nombre d'agents et d'assurer la continuité du service.

En décembre 2021, seuls 300 agents de la DRFIP faisaient partie du dispositif de télétravail avec une quotité majoritaire à 1 ou 2 jours.

Début janvier, 330 agents se trouvent dans le dispositif de télétravail exceptionnel.

Aujourd'hui, le 7 janvier 2022, les chefs de services seront conviés à une audioconférence et M. DALLES leur précisera, comme aux OS, qu'il convient d'augmenter la quotité de télétravail à 3 jours lorsque cela est possible jusqu'à fin janvier / début février.

Cette augmentation de la quotité de télétravail relève d'une obligation collective de résultat nécessaire pour protéger l'ensemble de la collectivité.

Il est souligné qu'environ 500 agents de la DRFIP seraient en capacité de télétravailler (tâches télétravaillables et équipement adapté).

Il a été constaté une moindre fréquentation du public à la DRFIP. En cette période, il convient de privilégier les accueils téléphoniques sur rendez-vous dans la mesure du possible.

**L'équipe de la CFTC DGFIP LOIRET vous présente tous ses vœux pour l'année 2022 et vous souhaite beaucoup de patience et d'énergie pour faire de 2022 une belle année !**

**Soyez prudents ! Protégez-vous et protégez les autres !**